

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Election des représentants de la commune dans les
Etablissements publics de coopération**

**Date de convocation :
Le 03 avril 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO – Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Quentin LEGER – Reïnal d LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Farid FARAJI donne pouvoir à Aude DUDENKO
Lucienne LAVOISIER donne pouvoir à Frédérique DESCAMPS
Michaël DESEURE donne pouvoir à Gaëlle GAUDRON
Cathy DONDEYNE donne pouvoir à Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions des articles L 2121-33 et L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales lesquels prévoient que le Conseil procède à la désignation de ses membres pour siéger dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est fait appel à candidatures :

❖ **Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs :**

Candidats :

Titulaire : Ludovic CHRETIEN,
Suppléant : Farid FARAJI

Le Conseil Municipal procède au vote.

Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs:

Candidats :

Titulaire : Ludovic CHRETIEN,
Suppléant : Farid FARAJI
Nombre de voix obtenues par chaque candidat : 23

Candidats élus :

- ◆ Délégué titulaire : Ludovic CHRETIEN
- ◆ Délégué suppléant : FARID FARAJI

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR
- 9 AVR. 2026

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : - 9 AVR. 2026